



2026_SMPP_021 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 31 août 2026

Présents :

M. Serge ROBERT, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Jean-christophe CID, Mme. Joelle EYCHENNE, Mme. Muriel FREYCHE, M. Jean-Pierre GONCALVES, Mme. Josiane GOUAZE-FAURE, M. Michel LEDANSEUR, M. Norbert PULL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-Luc ROUAN, M. Maxime ROUBICHOU, M. Franck RUFFIE, Mme. Véronique RUMEAU, M. Michel LABEUR, M. Jean-Michel SOLER, Mme. Marie-France VILAPLANA, M. Serge VILLEROUX, M. Henri UNINSKI

Absents :

Mme. Monique BORDES, M. Jean-Paul FERRE

Délibération N°2026_SMPP_021

CONSULTATION POUR RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN PROJET D'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES DE L'AÉRODROME DE PAMIER-S LES PUJOLS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ouverts ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants relatifs aux marchés à procédure adaptées ;

Vu la délibération du Conseil syndical en date du 15 juin 2026 portant sur les perspectives d'extension et de développement de l'aérodrome de Pamiers les Pujols ;

Considérant qu'il a été décidé de réaliser une étude de faisabilité d'un projet d'adaptation des infrastructures de l'aérodrome de Pamiers les Pujols pour répondre aux besoins du Premier régiment de chasseurs parachutistes (1er RCP) ;

Considérant la nécessité de recourir à un accompagnement extérieur, aussi bien sur les aspects techniques qu'économiques ;

Considérant que le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), joint au présent rapport, pour un accord-cadre alloti comme suit :

- Lot Mission 1 : Prix global et forfaitaire - Étude de faisabilité technique
- Lot Mission 2 : Prix global et forfaitaire - Étude économique / activité bords de piste

Vu le rapport de Monsieur le Président, le comité syndical décide :

Article 1 : D'approuver le cahier des charges de la consultation d' étude de faisabilité d'un projet d'adaptation des infrastructures de l'aérodrome de Pamiers les Pujols en capacité de répondre aux besoins exprimés sur le territoire sous forme de deux lots.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Pamiers – Les Pujols à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme



Jérôme BLASQUEZ
Monsieur le Président de
l'Aérodrome Pamiers - Les
pujols
3 sept. 2026